



Assemblée générale

Distr. limitée
10 août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 13 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Argentine : projet de résolution révisé*

Suivi de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 63/303 du 9 juillet 2009, par laquelle elle a entériné le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement¹,

Rappelant également sa résolution 63/305 du 31 juillet 2009, par laquelle elle a décidé de créer un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

Rappelant en outre qu'elle a décidé de prendre note du rapport d'activité du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement²,

Se déclarant extrêmement préoccupée par les graves conséquences, en particulier sur le développement, que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir, constatant que la croissance mondiale reprend et qu'il est nécessaire de soutenir cette reprise, qui reste fragile et inégale, et soulignant la nécessité de continuer à remédier aux problèmes et déséquilibres systémiques,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Résolution 63/303, annexe.

² A/64/884.



Prenant note des efforts importants déployés aux niveaux national, régional et international en vue de remédier aux problèmes posés par la crise financière et économique, afin de rétablir une croissance créatrice d'emplois de qualité, de réformer et de renforcer les systèmes financiers et de créer à l'échelle mondiale une croissance soutenue, durable et équilibrée,

Constatant qu'il faut assurer convenablement le suivi des textes issus de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement,

Décide de continuer de rechercher, à sa soixante-sixième session, les modalités les plus efficaces du processus de suivi intergouvernemental de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, et à cet égard prie le Président de l'Assemblée générale de tenir en temps opportun des consultations ouvertes, représentatives et transparentes avec tous les États Membres.
